



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 74454

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées et notamment en ce qui concerne l'enseignement des sciences économiques et sociales. En effet, dans notre système éducatif la place de l'économie générale est négligée, la place de la sociologie est minorée ; quant à la science politique, elle est simplement ignorée. Or la vocation des sciences économiques et sociales est d'apporter à nos élèves des outils rigoureux et utiles pour comprendre le monde contemporain dans son ensemble. Le projet actuel de réforme proposerait cependant de faire des sciences économiques un enseignement optionnel, alors que cette discipline est l'une des principales filières d'orientation en fin de seconde. Le nombre hebdomadaire d'heures d'enseignement passerait de 2 heures 30 à 1 heure 30. Ces propositions ne paraissent pas de nature à favoriser un choix éclairé des lycéens vers la série qu'ils seront amenés à choisir. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage de prendre les mesures nécessaires pour que tous les lycéens puissent suivre en classe de seconde un enseignement annuel et obligatoire en sciences économiques et sociales.

Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation économique en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010), tout en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements « Sciences économiques et sociales » (SES) et « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Ces enseignements visent à donner à chaque élève une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie à raison d'au moins une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà fixés dans leur projet d'orientation pourront, de surcroît, suivre à la fois les deux enseignements ; soit trois heures de formation à l'économie par semaine. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise bien qu'il « s'agit de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit ». Cependant il précise aussi qu'il « s'agit de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études en sciences économiques et sociales en classe de première et terminales ES et STG et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement des études en économie, droit, sciences humaines et sociales ». Les programmes ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation de janvier à mars 2010 sous forme de projets et ont été réajustés pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Pour ce qui concerne les SES, les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Ainsi, la place des sciences économiques et sociales n'est en aucun

cas mise en cause. Bien au contraire, les SES demeurent la discipline dominante des classes de première et terminale ES. Avec l'enseignement d'exploration obligatoire en classe de seconde, tous les élèves pourront faire un choix d'orientation pertinent car fait en toute connaissance de cause dès la rentrée prochaine. Les programmes de SES et PFEG ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 et ont été publiés dans leur version définitive dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 avril 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74454

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3241

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7012